L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. RUE DE CHARTRES No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 23 JANVIER 1862

G. F. WEISSE P. LIMET. N. DUFOUR G. WARRY Rédacteurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
JEUDI MATIN, 23 JANVIER

Postes d'départ de ce jour.

Par H. Samory, chaussures, vêtemens, marchandises sèches, &c.

Par A. Boullogy—A la Bourse des Marchands et Encanteurs, les propriétés de la succession Wandelin Doll.

Par R. B. Sykes, en mémoire de MM. Stafford & McGill, du Mississippi, Café, bière, raisins, &c.

Par J. Turpin, 119 Royale, chaussures de F. Dumas—Vente Samedi, heure matinale, 8 h.

Par A. Boullogy, à la Bourse des Marchands—Propriété de valeur due le 1er et le 2e décembre.

Par P. Fagoaga, à la Bourse des Négociants—Terrains dans le Lafourche, Pontchartrain—Sucreries à Pierre Sicé.

Par M. Vigne, à la Bourse des Négociants—Actions de banques et de chemins de fer, actif de compagnies d'assurances, maisons de Geo Gottschalk.

Par D. E. Morphy, à 10 heures et demie, dans la rue des Magasins No 67, meubles.

Par Plaidin & Spear, à 11 heures, rue du Canal, No 127, (au premier) entre Bourbon et Royale—Chapeaux de castors, et fournitures.

Vente de succession.

M. Alfred Boullogy vendra aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, des terrains et des propriétés de valeur appartenant à la succession Wandelin Doll. Ces propriétés sont parfaitement situées—Voir Plaidin, insérées plus loin.

M. Sauvage vendra définitivement aujourd'hui des propriétés situées dans le 2e et le 3e District. Achat la valeur d'argent tous les jours—Voir l'annonce.

La Législature.

L'*Advocate*, de Bâton-Rouge, nous a apporté la liste des votes sur le bill auquel le gouvernement tient d'appuyer son veto. Il y a eu, dans la chambre des représentants, 45 voix en faveur du bill, ayant pour objet de prêter soixante millions en bétiers d'Etat aux planteurs cotonniers, 23 voix contre et 29 absents. Où voit donc que la majorité de la chambre composée de 38 représentants (le vingt-neuf directement favorable au bill, et qu'il est à peu près certain que le bill ne pourra obtenir un vote des deux tiers en faveur, chiffre nécessaire pour qu'il passe malgré le veto du gouverneur. Au sénat, 17 voix sur 32 se sont prononcées pour l'adoption du projet, mais les partisans du bill ne parviendront pas à réunir 24 voix pour former un vetoïdes deux tiers.

Nous publions les noms des votants et des absents, car il est bon que les électeurs sachent à quoi s'en tenir sur le parti adopté par leurs mandataires dans cette question d'une importance vitale pour le crédit et la fortune de l'Etat.

Nous sommes étonné qu'il y ait un aussi grand nombre d'absents dans une occasion aussi grave. Pas un seul des représentants de la ville n'a voté en faveur du bill, mais neuf d'entre eux figurent parmi les absents. Nous remarquons parmi les noms des noms de MM. Babin de l'Ascension, Breaux d'Iberville, Foulhouze de Plaquemines, et Guillbeau de Lafayette. Voici, d'ailleurs, la liste complète.

Ont voté—Abney, de Bossier; Alexander, de Concordia; Anderson, de Madison; Andrews, de Rapides; Babin, d'Ascension; Bickham, de Washington; Blakeburn, de Sabine; Bilbywood, de Jackson; Breaux, d'Iberville; Brickhouse, de Catahoula; Caldwell, de Bossier; Claiborne, de la Pointe Coupée; Coleman, de Madison; Davenport, de Morehouse; Degle, de St Martin; Dunn, de Ouachita; Eaton, de Rouge; Elam, de DeSoto; Foulhouze, de Plaquemines; Gibbons, de West Feliciana; Guillbeau, de Lafayette; Hand, de Bienville; Helm, de Rapides; Imboden, de Caddo; Jones, d'Est Feliciana; Kernan, d'est Feliciana; Kirkland, de Calcasieu; Mason, de Tensas; McDonald, de Claiborne; McKenley, de Caddo; Morrison, de Ouachita; Morgan, de St Landry; Murphy, de DeSoto; Murphy, de Rapides; Prathomme, de Natchitoches; Richardson de West Feliciana; Shobers, de Jackson; Snyder, de Tensas; Smith, de St Landry; Taylor, d'Union; Taylor, de Carroll; Tolchard, de Avoyelles; Walker, de Winn; Willis, de Franklin; White, de Caddo; Whitaker, de Opelousas.

Absents—Barthélémi, de la Nouvelle-Orléans; Carroll, de la Nouvelle-Orléans; Charleville, de Jefferson; Duralde, de West Baton Rouge; Davignaud, de la Nouvelle-Orléans; Estlin, de la Nouvelle-Orléans; Foley, d'Assomption; Gandet, de St-Jacques; Harring, de Lafourche; Jamison, de la Nouvelle-Orléans; Knight, de Terrebonne; Le Blanc, d'Assomption; Le Roy de Jefferson; Lindsay de la Nouvelle-Orléans; Mott, de la Nouvelle-Orléans; Robertson, de Ste-Marie; Shaw, de la Nouvelle-Orléans; Soule, de Plaquemines; Salomon, de la Nouvelle-Orléans; Tappan, de la Nouvelle-Orléans; Tait, de la Nouvelle-Orléans; Wilson, de la Nouvelle-Orléans—24.

Voici la liste des absents sur le vote final:

Blown, Boll, Cloman, Florier (de droite), Gandy, Hunter, Manuel, McLeod, et Rohl, de la Nouvelle-Orléans; Bossier, de St Jean; Davidson, de Livingston; Demouzelle, de Point-Coupée; Eddleman, de Rapides; Edwards, de St Tammany; Hebert, d'Iberville; Hereford, de Est Baton Rouge; King, de St Martin; Knapp, de St Bernard; Legendre, de St Jacques; Lee, de Union; Moore de Lafayette; Morehead, de Calcasieu; Moore, de St Helène; Nunez, de Vermilion; Ogden, de Lafourche; Robinson, de Terrebonne; Scuite, de Claiborne; Tucker, de Natchitoches, et Waites de St Charles—29.

La télégraphe nous apprend que la réception du message du gouverneur, contenant son veto, a occasionné dans la Chambre une grande indignation. Nous espérons que tout ce sera là qu'une émotion passagère et que la calmé et la réflexion ramèneront les partisans du bill à de meilleurs sentiments.

A cette époque nous n'avons et besoin de plus de concorde entre les divers pouvoirs de l'Etat et entre les diverses parties de la Louisiane. Il ne faut pas qu'un malentendu ou une divergence d'opinion sur les moyens d'arriver à un même but jette la brouille entre des concitoyens. Il faut, surtout, se garder de donner naissance à un antagonisme entre les paroisses et la ville, antagonisme qui n'a pas de raison d'être et qui serait fatal aux intérêts de tous. Il y a solidarité d'intérêts entre les producteurs des paroisses et les commerçants et les capitalistes de la Nouvelle-Orléans. Si la plus forte opposition au bill de secours est venue de la ville, c'est qu'on y connaît mieux les affaires de finances et de crédit, c'est qu'on y a mieux compris les résultats désastreux qu'aurait pour la Louisiane toute entière, dans le présent et dans l'avenir, l'émission de dix millions d'un nouveau papier-monnaie.

En définitive, qu'auraient fait les planteurs cotonniers et sucriers de ces dix millions de billets? Ils n'avaient pas l'intention de les enfouir dans leurs coffres. Ils les demandaient pour les utiliser et les jeter dans la circulation, et la Nouvelle-Orléans n'aurait pas tardé à en être inondée.

Ceux, entre les mains de qui les billets devaient arriver en paiement de denrées ou de marchandises, avaient bien le droit de se préoccuper de la dépréciation inévitable qui subirait un pareil papier, et de faire valoir des arguments assez réplique contre l'adoption d'une mesure qui eût ruiné le pays sans atteindre l'objet que se proposaient les auteurs du bill. Quarante-cinq représentants seulement ont voté pour le bill, cinquante-trois ont voté contre ou se sont abstenus; la presque totalité de la ville et des quatre principaux journaux dans les paroisses ont fait une opposition énergique au projet. On ne peut donc, dans de pareilles circonstances, faire un reproche au gouverneur d'avoir cédé aux conseils de sa conscience, d'accord avec l'opinion de la grande masse du public, en usant de sa prérogative de veto.

Bien que nous ayons critiqué sévèrement la conduite de notre législature, nous avons une trop grande confiance dans le patriotisme de nos représentants et de nos sénateurs pour croire qu'ils cédent à une irritation qui serait aussi pénible que coupable dans les circonstances périlleuses que nous traversons, et qu'ils refusent de s'occuper des affaires publiques jusqu'à ce que le bill soit passé.

Il reste d'ailleurs peu de bills même à voter, car la législature a adopté un bill relatif aux banques, dont nous donnons plus loin le texte, et elle a voté sur les autres bills que nous avons publiés pour provisoires, nous ne voyons pas la nécessité de législater davantage.

On a soulevé, à propos de la législature, la question de savoir si la session qui vient d'avoir lieu remplaçait la session régulière prescrite par la constitution, et si notre session doit se terminer jeudi prochain ou devoir une semaine de plus. Voici à cet égard le texte de la résolution passée par la convention:

"Les membres de la prochaine assemblée générale se réuniront pour leur première session le quatrième lundi de novembre, 1861, et, la première semaine de la session qui commencera pour une estimant jusqu'à partir de là), tiroit des pouvoirs du Congrès des Etats-Confédérés."

Il nous semble qu'il ne peut pas s'élever de doute sérieux sur l'esprit de cette résolution. La Convention n'a entendu changer ni le nombre des sessions de la législature, ni la durée de son session; seulement, elle aurait convoqué la législature en session extraordinaire. Or, elle ne fait aucun pouvoir à la première session de la prochaine Assemblée et, bien que la première session ait été ajournée, elle n'a pas été mise fin à la session. Le mention régulière de la session, dont, en réalité, il n'a pas été mis fin à partir de la date fixée, le quatrième lundi de novembre, et non à partir de l'ajournement de la session. La session régulière de la prochaine Assemblée, donc, et, par suite, le pouvoir de voter des bills, ne peut commencer qu'à partir du quatrième lundi de novembre, et non avant. Il ne peut y avoir session que quand la Convention en a décrété, et, en ce qui concerne la session de la prochaine Assemblée, il ne peut y avoir session que quand la Convention en a décrété. Il est vrai que la session régulière de la prochaine Assemblée ne peut pas se prolonger au-delà de quatre-vingt-dix jours, et que, si elle n'a pas été mise fin à la session régulière, elle doit prendre fin le 90e jour après le quatrième lundi de novembre, et,